



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 septembre 2018
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)

Note verbale datée du 7 septembre 2018, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint des informations actualisées sur l'application par l'Australie de la résolution [1540 \(2004\)](#) (voir annexe) suite à la note verbale du Président du Comité en date du 14 août 2018



**Annexe à la note verbale datée du 7 septembre 2018 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente de l'Australie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de l'Australie sur l'application de la résolution
1540 (2004) du Conseil de sécurité**

L'Australie appuie fermement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui demeure la pièce maîtresse du régime international de non-prolifération. Dans son Livre blanc sur la politique étrangère publié en 2017, l'Australie s'est déclarée résolue à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et à renforcer les normes contre l'emploi d'armes biologiques, chimiques et nucléaires.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité – et l'important travail effectué par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) – ont permis de mobiliser des ressources et des compétences pour aider les États à travers le monde entier à renforcer les pratiques nationales et les mesures de mise en œuvre.

L'Australie poursuit la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) grâce à :

a) Des mesures législatives – par exemple, le Gouvernement australien a adopté 12 textes de lois liés au terrorisme depuis 2014, lorsque la cote d'alerte terroriste nationale avait été portée à « probable » ;

b) Une mise en œuvre et une application rigoureuses des dispositifs de contrôle nationaux des exportations de matières et de technologies liées aux armes de destruction massive ;

c) Une permanence téléphonique nationale de sécurité, où les membres de la communauté australienne sont encouragés à signaler les comportements suspects ;

d) Un appui aux instruments internationaux, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, dont les interdictions et les dispositions sont promulguées dans la législation australienne ;

e) Une participation active aux principaux régimes internationaux de contrôle des exportations, notamment au sein du Groupe de l'Australie, en assurant la présidence et le secrétariat ;

f) Une participation active à l'Initiative de sécurité contre la prolifération ;

g) La tenue régulière de manifestations internationales en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et à l'apport de contributions à cet égard ;

h) Une assistance technique et une coopération avec d'autres États, en particulier avec des pays de la région.

Le Comité contre le terrorisme de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande tient à jour le plan national de lutte contre le terrorisme et comprend des représentants des Gouvernements australien et néo-zélandais, ainsi que des gouvernements des États et territoires australiens. Le Comité donne des conseils spécialisés, stratégiques et pratiques aux chefs de gouvernement et ministres concernés et coordonne de manière effective à l'échelle nationale l'action de lutte contre le terrorisme, y compris les moyens et dispositifs à mettre en œuvre en cas d'attaque à l'arme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire.

Son rôle en tant que Président permanent du régime de contrôle des exportations d'armes chimiques et biologiques du Groupe de l'Australie constitue l'une des nombreuses manières dont l'Australie s'acquitte de ses obligations en vertu de la résolution 1540 (2004). Grâce à l'harmonisation du contrôle des exportations, le Groupe s'efforce de veiller à ce que les exportations ne contribuent pas à la mise au point d'armes chimiques et biologiques.

L'Australie appuie également la résolution 1540 (2004) en participant activement à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, une mesure pratique qui renforce les capacités régionales et nationales permettant de perturber et d'empêcher la propagation des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes. L'Australie participe à des manœuvres, des réunions et des manifestations annuelles de l'Initiative. Elle a également fourni des ressources militaires aux fins de l'application de la résolution.

En septembre 2017, l'Australie a accueilli l'exercice annuel par roulement de la région Asie-Pacifique de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, baptisé « Exercice Pacific Protector 17 », auquel ont pris part quelque 450 représentants de 21 pays. Démontrant leur volonté d'œuvrer de concert pour lutter contre la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive dans la région Asie-Pacifique, les partenaires de cet exercice par roulement (Australie, États-Unis d'Amérique, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée et Singapour) sont convenus d'un exercice annuel par roulement officiel, qui serait organisé dans la région. La manifestation accueillie par l'Australie comportait des séances axées sur des débats spécialisés, un exercice de simulation, un exercice réel, un exercice au sein des infrastructures portuaires suivi d'une démonstration et un programme d'échange de connaissances.

Les politiques nationales de contrôle des exportations du Gouvernement reflètent sa volonté de veiller à ce que l'exportation de matériel de défense et de biens à double usage soit conforme à ses obligations et engagements internationaux, notamment la résolution 1540 (2004). De plus amples informations sur les contrôles à l'exportation sont disponibles à l'adresse www.defence.gov.au/ExportControls/Policy.asp.

L'Australie s'est également penchée sur la possibilité de transfert intangible de technologies posant un risque de prolifération vers des acteurs non étatiques. La loi de 2012 relative au contrôle du commerce des articles liés à la défense nationale, qui a été modifiée par la loi portant amendement du commerce des articles liés à la défense nationale de 2015, réglemente la fourniture intangible de technologies relatives au matériel de défense et aux biens stratégiques, telle que la fourniture par des moyens électroniques, et réglemente le courtage de matériel de défense, de biens stratégiques et de technologies connexes.

L'Australie a également mis en œuvre des mesures nationales visant à sécuriser les stocks d'armes et leurs précurseurs.

- Les gouvernements des États et des territoires australiens ont établi des cadres juridiques et réglementaires pour empêcher que du matériel qui pose des problèmes de sécurité, ne tombent entre de mauvaises mains.
- Ces cadres sont davantage renforcés par le Code de pratique national régissant les produits chimiques posant des problèmes de sécurité, programme mis en place en 2008 par le Conseil des gouvernements australiens, en partenariat avec les acteurs de l'industrie pour réduire les risques que des produits chimiques soient utilisés à des fins terroristes. L'objectif du Code est de promouvoir des pratiques effectives de gestion de la sécurité chimique tout au long de la chaîne de distribution des produits chimiques, en encourageant les entreprises et les

individus qui gèrent ou manipulent des produits chimiques qui posent des problèmes de sécurité à envisager le risque du terrorisme dans leur processus de planification de la sécurité. Le Code, disponible à l'adresse www.nationalsecurity.gov.au, fournit des orientations et des informations sur toute une gamme de mesures de sécurité concrètes que les entreprises et les individus peuvent adopter.

- Le Gouvernement australien et les acteurs de l'industrie ont œuvré de concert à l'élaboration de directives à l'intention des entreprises pour les aider à mieux cerner les risques de terrorisme chimique.
- L'Australie réglemente également les agents biologiques qui posent des problèmes de sécurité.
- Le système de réglementation des agents biologiques qui posent des problèmes de sécurité régit et contrôle les entités et installations qui manipulent ces agents. Ce dispositif prescrit les règles concernant la manutention (y compris le stockage), la gestion des risques et celle des incidents, le transport, la gestion de l'information, le personnel de la sécurité et la désactivation et la décontamination de ces agents.
- De plus amples informations sur le système sont disponibles à l'adresse www.health.gov.au/ssba.

Coopération internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)

L'Australie est membre fondateur du Groupe des amis de la résolution 1540 (2004), créé en 2016 et continue de participer à ses réunions. Elle a apporté une contribution à l'examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2016 et pris une part active aux débats publics. Des représentants de l'Australie ont également fait des exposés lors de stages de formation organisés à l'intention de points de contact pour la résolution 1540 (2004).

L'Australie a continué de fournir un appui technique au Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004), à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Deux experts techniques australiens ont été envoyés pour assister aux réunions d'experts de la Convention sur les armes biologiques, qui se sont tenues en août 2018. L'Australie parraine la présence de participants qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de l'aide au développement dans le cadre d'une série de réunions, de séminaires et de manifestations sur la non-prolifération et sur la lutte contre la prolifération.

L'Australie est une fervente partisane de la Déclaration sur la non-prolifération, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de l'Asie de l'Est en 2016, qui a réaffirmé l'attachement des pays participant au Sommet à mettre pleinement en œuvre la résolution 1540 (2004) afin d'empêcher les acteurs non étatiques de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes de destruction massive et leurs vecteurs.

L'Australie a coorganisé avec la Thaïlande, dans le cadre du Sommet de l'Asie de l'Est, un séminaire sur la non-prolifération dans la région indo-pacifique à Melbourne en octobre 2017. Le séminaire comprenait des séances consacrées à la non-prolifération des armes de destruction massive, à la résolution 1540 (2004) et à l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

L'Australie est coauteur de la Déclaration commune sur la promotion de la mise en œuvre intégrale et universelle de la résolution 1540 (2004) issue du Sommet sur la

sécurité nucléaire de 2016, disponible à l'adresse www.nss2016.org/document-center-docs/2016/4/1/joint-statement-on-1540-committee, et du plan d'action à l'appui de l'Organisation des Nations Unies, qui apporte un soutien à des actions spécifiques se rapportant à la résolution 1540 (2004) (disponible à l'adresse www.nss2016.org/s/Action-Plan-UN_FINAL.pdf).

La nature transnationale du blanchiment de l'argent, le financement des armes de destruction massive et celui du terrorisme exigent une riposte mondiale coordonnée. Le Gouvernement australien a investi un montant de 5,5 millions de dollars australiens tirés du produit du crime dans l'établissement d'un programme international de renseignement financier et de réglementation en vue d'améliorer la collecte de renseignements financiers mondiaux. Pour renforcer ses moyens de défense contre les menaces extérieures du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, l'Australie s'emploie à accroître les capacités opérationnelles de ses partenaires régionaux.

En tant que Présidente du Groupe de l'Australie, l'Australie a soumis à l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques une offre d'assistance, au nom des membres du Groupe, permettant aux États parties à la Convention de demander de l'aide des membres du Groupe de travail sur la mise en œuvre des contrôles à l'exportation pour le transfert des substances chimiques et biologiques.

En février 2017, l'Australie a accueilli une réunion de sensibilisation et de concertation à l'intention des pays d'Amérique latine. En mars 2018, le Groupe en a tenu une autre à l'intention des pays d'Afrique. Ces concertations ont réaffirmé l'engagement du Groupe en faveur de la non-prolifération et de la sécurisation des matières sensibles contre toute tentative de les utiliser pour fabriquer des armes biologiques et chimiques. Elles ont été l'occasion de souligner qu'il importait de pouvoir répondre à la dynamique des défis auxquels le monde était exposé. La coopération aux niveaux mondial, régional et sous-régional est nécessaire pour assurer un contrôle efficace des biens à double usage. Les concertations offrent une excellente occasion au Groupe de coordination d'étendre son régime de contrôle des exportations et de mobiliser un appui en faveur des actions mondiales de lutte contre la prolifération.

Outre ces concertations, en 2016 et 2017 l'Australie a mené diverses activités de dialogue et de renforcement des capacités avec le Kazakhstan, la Malaisie, le Myanmar, la Serbie, le Venezuela (République bolivarienne du), le Viet Nam, Hong Kong (Chine) et la province chinoise de Taïwan. En tant que Présidente et membre actif du Groupe, l'Australie continue à collaborer avec ses partenaires internationaux sur le contrôle des exportations.

L'Australie est une fervente partisane des capacités opérationnelles du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques par l'inscription d'experts et de laboratoires sur la liste établie par le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat. Afin de renforcer les capacités d'intervention dans la région Asie-Pacifique, l'Australie a accueilli le premier stage de formation régionale sur le mécanisme, qui s'est tenu en octobre 2016 à Canberra, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, le Ministère australien de la défense et le Ministère des affaires étrangères et du commerce et la Police fédérale australienne. Seize experts de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la République de Corée et de la Thaïlande y ont participé. L'objectif était d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes biologiques. Les représentants de l'Australie ont également participé à d'autres cours

de formation sur le mécanisme. L'Australie juge que le Mécanisme a un effet dissuasif qui contribue à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

L'Australie continue de participer à l'action internationale et nationale de lutte contre le terrorisme et à la lutte contre la prolifération, à des exercices de renforcement des capacités et à des programmes de formation sur la sécurité chimique, biologique et radiologique. Cela porte notamment sur la mise en œuvre d'un programme d'assurance de la qualité afin d'améliorer les capacités et les moyens des laboratoires d'essai pour les agents biologiques posant des problèmes de sécurité en Australie et dans d'autres laboratoires spécifiés à l'étranger.

L'Australie a appuyé une série d'activités en 2017 et 2018, qui ont renforcé son engagement en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). On trouvera ci-après un échantillon des activités pertinentes :

- L'Australie a présenté un exposé sur la résolution 1540 (2004) et l'Initiative de sécurité contre la prolifération lors des pourparlers asiatiques de haut niveau sur la non-prolifération organisés par le Japon en 2017 et 2018 ;
- Elle en a présenté un autre lors du Séminaire sur le contrôle des exportations en Asie organisé par le Japon en 2017 et 2018 ;
- Outre l'accueil du quatrième exercice de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, en 2017, l'Australie a participé à chaque exercice annuel de l'Asie et du Pacifique ;
- L'Australie a contribué à deux forums multipartites sur l'adoption d'une législation nationale de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques ;
- Elle a partagé son expérience en matière de sûreté et de sécurité chimiques et liée à son programme de contre-mesures chimiques ;
- L'Australie a cofinancé l'atelier du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique sur la lutte contre le bioterrorisme, intitulé « Au-delà de l'examen complet de 2016 : relever les défis de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) » pour les États membres de l'ASEAN ;
- L'Australie a participé à un atelier sur la promotion de la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) dans le contexte de l'évolution des défis et des risques de prolifération, qui s'est tenu en Ukraine ;
- En juillet 2017, en Thaïlande, l'Australie a participé à un consortium inaugural sur le contrôle du commerce des articles liés aux armes de destruction massive et à une conférence sur la sécurité chimique ;
- L'Australie a participé aux travaux du Groupe spécial de l'Organisation mondiale de la santé animale chargé d'élaborer des directives pour la conduite d'enquêtes sur les événements biologiques suspects, ainsi qu'à la Conférence mondiale de l'organisation sur la réduction de la menace biologique ;
- L'Australie a cofinancé et participé à un atelier sur la prévention des risques biotechnologiques et la sécurité, notamment en ce qui concerne les transferts de technologies tangibles et intangibles, organisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et le Gouvernement thaïlandais et tenu à Bangkok en 2017 ;
- L'Australie a participé à des ateliers sur le suivi à assurer au cours d'une urgence nucléaire ou radiologique et à une formation sur le renforcement des capacités en matière de sécurité nucléaire ;

- L'Australie a contribué aux efforts internationaux de lutte contre le financement de la prolifération, notamment par le biais du Groupe d'action financière ;
 - Le chef de secrétariat du Groupe de l'Australie a pris part à une conférence sur le contrôle des exportations au Pakistan en mai 2018 ;
 - L'Australie a présidé la réunion plénière du Groupe de l'Australie en juin 2017 et juin 2018.
-